

Liaison cyclable Kappelen – Stetten

Contexte

A l'heure actuelle les cyclistes voulant circuler entre Kappelen et Stetten longent la route départementale 21.

Cette route est très fréquentée par les véhicules motorisés aux heures de pointe et ne présentent pas d'aménagement cyclable (bande ou piste).

Au vu de la densité et de la vitesse du trafic il est donc nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements notamment les écoliers puisqu'un regroupement scolaire est organisé au niveau communal.

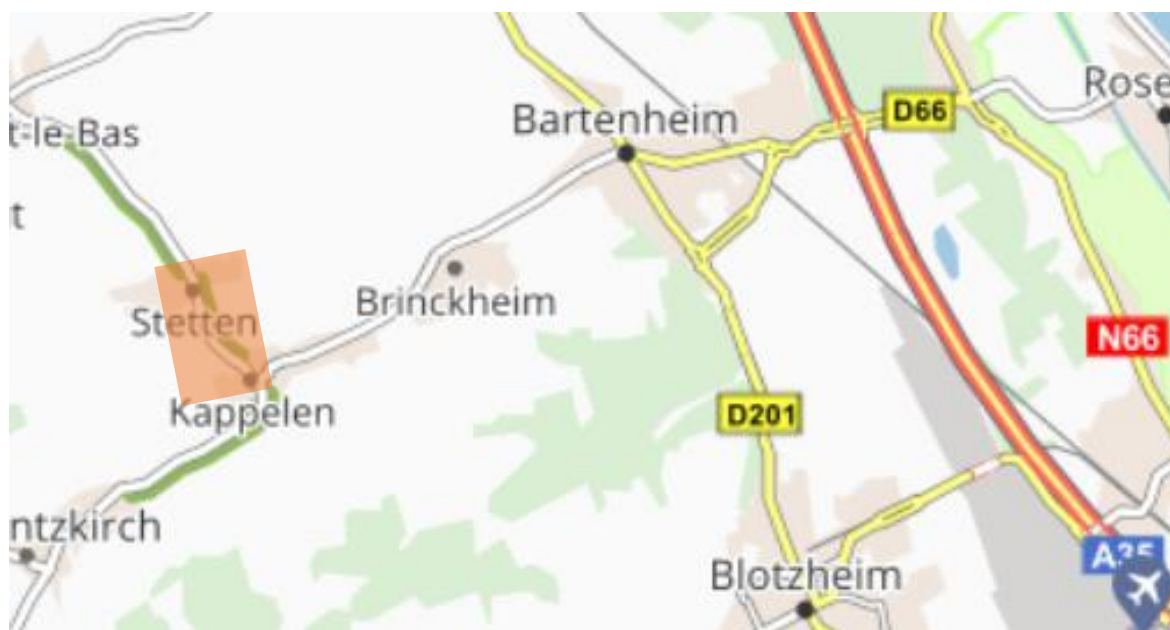


Image 1 : situation géographique

Dans le cadre de sa compétence pour la création ou l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre Kappelen et Stetten.

Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.



Kappelen - Stetten

Trafics

D'après les données départementales pour l'année 2019 le trafic (VL/PL confondu) est de 1 782 véhicules par jour entre Kappelen et Magstatt-le-Bas.

Ce trafic est considéré comme modéré voire faible mais est concentré au niveau des heures de pointe du matin et du soir (trajet domicile/travail).

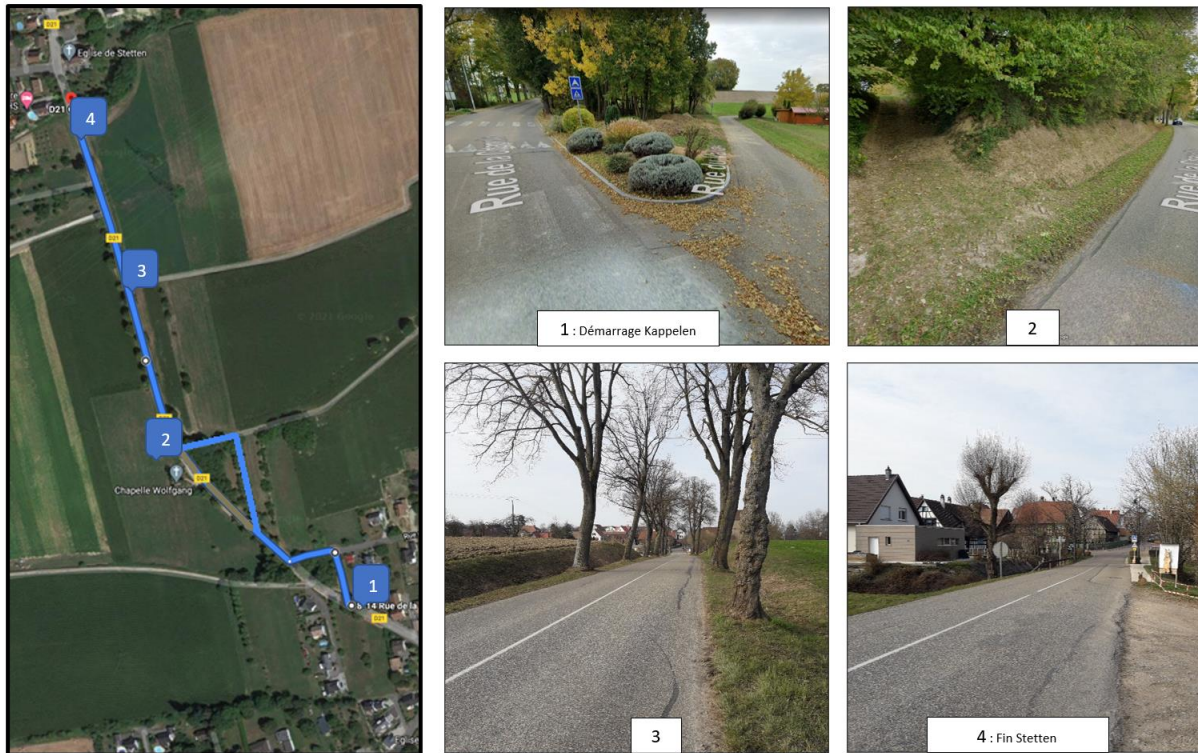
Les deux communes font aussi état de vitesse pratiquée excessive qui rendent la circulation des cycles particulièrement dangereuses notamment aux heures de pointe.

Objectif(s) du projet

L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de Kappelen et Stetten sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et autres modes de déplacement doux du secteur.

Programme de l'opération

Pour ce faire, environ 620m de liaison communautaire est à créer le long de la RD21.



Etat actuel

L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une piste cyclable en enrobés d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre.

Un aménagement d'entrée de ville sera réalisé afin de ralentir la circulation automobile et de permettre une insertion sécurisée des cycles et autres modes doux sur les voies communales.

Un balisage avec des panneaux directionnels sera mis en place sur l'ensemble de l'itinéraire y compris à l'intérieur des communes afin d'assurer la continuité entre les différents tronçons.

Les aménagements propres aux cycles et aux autres modes doux en agglomération restent de la compétence des communes.

Estimation des coûts

- Etudes : 40 000€ TTC
- Travaux : 420 000 € TTC